

**Intervention de S. E. Mme Laura Baeza,
Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie**

**Séminaire de clôture – Jumelage Institutionnel entre l'INNORPI et l'AFNOR
dans les domaines de la normalisation, la certification et le registre de
commerce**

25 Mars 2015

Monsieur le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Mines (*M. Kamel BEN NACEUR*),
Monsieur l'Ambassadeur de France en Tunisie (*S.E. François GOUYETTE*),
Monsieur le Directeur Général de l'INNORPI (*M. Nebil BEN BECHIR*),
Mme le Chef de Projet (*Mme Isabelle RIMBERT*),
Chers invités,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier chaleureusement, Monsieur le Ministre, pour m'avoir invité à prononcer quelques mots en introduction de ce séminaire de clôture du jumelage : "Développement des mécanismes du marché et de la concurrence au travers de la Normalisation, de la Certification et du Registre du Commerce".

Ce jumelage a été financé par l'UE à travers le Programme d'Appui à l'Accord d'Association (P3A), qui permet de soutenir les réformes institutionnelles mises en œuvre par l'administration tunisienne dans l'ensemble des domaines couverts par l'Accord d'Association et le plan d'action pour un Partenariat Privilégié.

Ce projet, mise en œuvre en collaboration entre l'INNORPI et l'AFNOR sous la supervision de l'UGP3A, a eu pour principalement objectif de renforcer la structure et l'organisation de l'INNORPI, afin de favoriser l'utilisation effective de normes de qualité, c'est-à-dire de sécurité pour le consommateur final, dans les entreprises tunisiennes et la certification des produits selon ces normes.

Cet appui fait partie d'un ensemble d'actions financées par l'UE pour améliorer ce que l'on appelle "l'infrastructure qualité" en Tunisie.

Ces appuis visent à harmoniser l'infrastructure qualité tunisienne avec celle de l'UE – processus d'harmonisation qui devra être consacré par la signature entre la Tunisie et l'UE des accords ACAA (Agreement on Conformity Assessment and Acceptance), c'est-à-dire des accords de reconnaissance mutuelle des systèmes d'évaluation de la conformité de produits industriels.

La signature de ces accords, secteur par secteur, permettra l'introduction directe sur le marché européen des produits tunisiens du secteur en question, sans devoir recourir à des doubles inspections aux frontières de l'Europe. Ce sera-là une avancée considérable puisqu'environ 80% du commerce extérieur de la Tunisie se fait avec l'Europe.

Sur le plan économique, la signature d'un tel accord impliquera une réduction des coûts pour les entreprises et une réduction de temps d'acheminement du produit sur le marché... Plus de compétitivité au final.

Parallèlement, la mise à niveau de l'infrastructure qualité améliorera la qualité des produits tunisiens et permettra également une meilleure protection des consommateurs contre des produits dangereux, locaux ou importés.

L'INNORPI demeure une des structures clés de l'infrastructure qualité tunisienne et joue un rôle déterminant pour la protection du consommateur et l'amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes. Nous sommes par conséquent heureux que ce projet ait permis d'améliorer le fonctionnement de l'INNORPI dans plusieurs domaines.

Je citerai, à titre d'exemple, les résultats suivants :

Dans le domaine de la normalisation, un guide d'achats publics a été développé, qui permettra une meilleure prise en compte des normes et de la certification dans les cahiers des charges des marchés publics.

Dans le domaine de la certification, une "stratégie de certification 2014-2018" a été élaborée et un "catalogue de prestations" est désormais disponible pour répondre aux besoins du marché.

Au niveau du fonctionnement général de l'INNORPI, le projet a permis de mettre en place un système de qualité au sein de l'INNORPI selon la norme ISO 9001, ainsi que d'opérationnaliser la comptabilité analytique au sein de l'organisation.

Enfin, diverses activités ont été mises en œuvre pour améliorer les fonctions marketing et communication de l'INNORPI et pour renforcer les systèmes informatiques de l'organisation.

Malgré ces avancées, un travail important reste à accomplir dans les domaines de la normalisation et l'évaluation de la conformité en Tunisie avant de pouvoir signer les accords ACAA.

Ce projet, conçu avant la révolution, a –comme bien d'autres– fait face à des difficultés dans sa mise en œuvre pendant cette période de transition.

Si les résultats dans certains domaines ont parfois été inégaux, il convient de souligner l'ambition peut être excessive des objectifs initialement assignés à ce jumelage.

Les leçons tirées de la mise en œuvre de ce projet, tant dans ses réussites que dans ses échecs, se révèlent d'ores et déjà très utiles et constitueront certainement un élément clé pour la formulation de nouveaux projets dans ce domaine, si le gouvernement tunisien en fait la demande.

Dans le cadre de nos projets de soutien à l'infrastructure qualité tunisienne, nous découvrons notamment que les institutions de l'infrastructure qualité en Tunisie ont des statuts et des modes de gouvernance qui sont très différents de leurs partenaires en Europe. Ceci est le cas pour l'INNORPI comme pour les Centres Techniques, le TUNAC et l'Agence Nationale de la Métrologie.

En tant qu'institutions ayant comme principaux clients des entreprises privées, ces structures ont parfois des difficultés à suivre le rythme des évolutions des entreprises du secteur privé.

Nous sommes conscients qu'un travail est en cours au sein du Ministère de l'Industrie pour revoir le statut et la gouvernance de certaines de ces institutions en Tunisie et j'aimerais vous assurer, M. le Ministre, du vif intérêt de la Délégation à vous assister dans ce processus.

Cela sera, à notre avis, une des clés pour accélérer la conclusion des accords ACAA entre la Tunisie et l'UE.

Je vous remercie pour votre attention.